

Extra-parlementaire

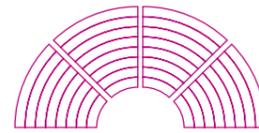
- Initiative «Pour des soins infirmiers forts»
- Initiative «Bien vieillir. Une bonne et longue vie pour toutes et tous»
- Initiative contre la discrimination d'âge
- Assurance des soins / capital-soins individuel

Conseil fédéral

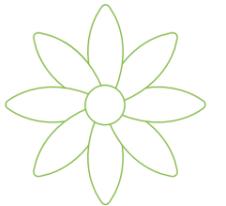


- AVS21
- Article expérimental LAMal – mesures visant à freiner la hausse des coûts, paquet 1
- Rémunération du matériel de soins
- Fondements stratégiques
 - Santé 2030
 - Stratégie pour une politique suisse de la vieillesse
- Programmes, stratégies partielles, volets de mesures et plans d'action
 - Soutien aux proches aidants
 - Stratégie en matière de démence 2014–2019
 - Paquet de mesures pour les soins de longue durée
 - Plate-forme soins palliatifs

Parlement



- **Contre-projet indirect à l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts**
- **Interventions**
 - **Prévenir la violence sur les personnes âgées**
Postulat 15.3945
 - **Accorder plus d'attention à l'encadrement des personnes dépendantes**
Postulat 19.3054
 - **Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie**
Postulat 18.3384
 - **Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer**
Motion 18.3835
 - **Compte épargne-soins. Instrument financier du XXI^e siècle**
Motion 18.4180
 - **Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance**
Initiative parlementaire 18.437
 - **Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche**
Motion 19.4028
 - **Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie**
Interpellation 19.4171
 - **Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement**
Postulat 19.4455
- **Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA**
Motion 19.4486
- **Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics**
Motion 20.3176
- **Viabilité du service public suisse**
Postulat 20.3560
- **Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous**
Motion 20.3225
- **N'est-il pas discriminatoire de qualifier sans aucune différenciation toutes les personnes de plus de 65 ans de «vulnérables»?**
Interpellation 20.3252
- **Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire**
Interpellation 20.3723
- **Etablissements médico sociaux et foyers pour personnes handicapées. Il faut tirer les leçons de la crise du coronavirus**
Postulat 20.3721
- **L'après COVID-19: l'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi**
Motion 20.4027
- **Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies**
Postulat 20.4016



En cours de réalisation

- **Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé**
Motion, CSSS-CN 18.3716
- **Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, loi fédérale**
19.027



En cours de discussion

- **Révision PFN – péréquation financière nationale**
- **Financement des soins**

Paysage politique «Prise en charge au troisième âge»

Informations succinctes sur les initiatives, lois, programmes et interventions,
classées par origine/auteur

Mise à jour après la session d'automne
Version du 26 septembre 2020

Miriam Wetter, compléments à mcw@mcw.ch



**Une bonne prise en charge
au troisième âge**
Perspectives pour la Suisse

Extra-parlementaire

Initiative «Pour des soins infirmiers forts»¹

Texte de l'initiative:

Art. 117c5 Soins infirmiers

¹ La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

² Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Initiative de l'ASI (Association suisse des infirmiers et infirmières), aboutissement.

Le Conseil fédéral recommande le refus sans contre-proposition, la Commission du Conseil national a rédigé un projet de loi en tant que contre-proposition indirecte (voir rubrique «Parlement»).

Initiative «Bien vieillir. Une bonne et longue vie pour toutes et tous»²

Version actuelle du texte de l'initiative d'après le site Internet:

Nouvel art. 117b de la Constitution fédérale (CF):

«Prestations de base en soins, aide et soutien aux actes de la vie quotidienne»

Alinéa 1

La Confédération et les cantons s'engagent à ce que chacun et chacune reçoive, jusqu'à la fin de sa vie, les soins, l'aide et le soutien aux actes de la vie quotidienne conformément à sa situation personnelle. Ces prestations sont de qualité, coordonnées, intégrées et répondent à un but de prévention.

Alinéa 2

Les proches aidant-e-s reçoivent un soutien adéquat.

Alinéa 3

La Confédération édicte des exigences minimales et contribue de manière pérenne au financement de la mise en œuvre des dispositions des alinéas 1 et 2. La Confédération et les cantons soutiennent des structures qui assurent des prestations coordonnées pour la population sur l'ensemble du territoire.

¹ <https://www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch/>

² <http://www.initiative-bien-vieillir.org/>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Alinéa 4

La Confédération et les cantons s'engagent à ce que la charge financière pesant sur les ménages privés reste supportable.

Alinéa 5

La Confédération assume le financement des prestations complémentaires liées au logement encadré et édicte la réglementation y relative.

Dispositions transitoires:

Alinéa 1

Durant les dix années suivant l'acceptation de l'initiative, la Confédération contribue, à titre de financement initial, par un montant annuel d'au moins 500 millions CHF, aux coûts d'investissements et de restructuration des offres de prestation existantes conformément aux dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article 117b CF, ainsi qu'à la formation de personnel, en nombre suffisant, chargé des soins, de l'aide et du soutien aux actes de la vie quotidienne.

Alinéa 2

La Confédération veille à ce que la charge financière pesant sur les ménages privés ne dépasse pas le niveau de cette charge au moment de l'acceptation de l'initiative et ceci durant 20 années.

Alinéa 3

Le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'acceptation de l'art. 117b.

Élaborée par l'association Réseau Bien Vieillir

Calendrier actuel:

2020: révision du texte de l'initiative; premier semestre 2021: conférence de grande envergure sur le thème de l'initiative; assemblée générale après la conférence: décision sur le lancement de l'initiative

Initiative contre la discrimination d'âge³

Initiative populaire visant à permettre les plaintes pour discrimination liée à l'âge, principalement sur le marché du travail.

Le texte de l'initiative n'a pas encore été publié, et aucune date n'a été officiellement annoncée pour la collecte des signatures. Le lancement avec conférence de presse était prévu pour avril 2020, mais a été reporté à une date indéterminée en raison de la pandémie de coronavirus.

³ www.altersdiskriminierung.ch

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Assurance des soins / capital-soins individuel

Proposition d'Avenir Suisse: constituer un capital-soins individuel obligatoire (environ 250.– CHF par mois à partir de 55 ans, avec le soutien de l'État si nécessaire). En cas de non-utilisation, il sera transmis en héritage en cas de décès. Livre de Jérôme Cosandey et Kevin Kienast «De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées» (2016)⁴.

En 2019, le Prof. Eling de l'Université de Saint-Gall (HSG) a également publié une étude sur l'épargne privée en matière de soins aux personnes âgées («L'avenir des soins de longue durée en Suisse»)⁵.

Décennie pour le vieillissement en bonne santé de l'OMS⁶

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) lance à partir de 2020 la Décennie pour le vieillissement en bonne santé. Le premier projet de programme est disponible, pouvait être consulté en ligne et a été discuté par les États membres. Un lien avec les Objectifs de développement durable a été établi. La proposition finale (final proposal en anglais)⁷ a été publiée après un cycle de consultation en mai et soumise à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS pour approbation. Les champs d'action restent inchangés après le processus de consultation, de sorte que, par exemple, le travail mené par l'académie suisse des sciences humaines et sociales sur la plate-forme «AgeingSociety» peut être poursuivi en Suisse.

⁴ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/de-nouvelles-mesures-pour-les-soins/>

⁵ <https://www.iwv.unisg.ch/wp-content/uploads/2019/08/Band66-Kurzfassung.pdf>

⁶ <https://www.who.int/ageing/decade-of-healthy-ageing>

⁷ https://www.who.int/docs/default-source/decade-of-healthy-ageing/final-decade-proposal/decade-proposal-final-apr2020-en.pdf?sfvrsn=b4b75ebc_3

Conseil fédéral

AVS21 19.050⁸

Le Conseil fédéral propose d'harmoniser l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes, d'assouplir le moment du versement de la rente entre 62 et 70 ans et d'augmenter la TVA à partir de 2022. L'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes signifie qu'elles ont moins de temps pour la prise en charge des membres de leur famille ou de leurs voisins.

Le message au Parlement a été adopté à la fin du mois d'août 2019.⁹ Le Conseil des États est la première chambre.

Article expérimental LAMal – mesures visant à freiner la hausse des coûts, paquet 1 19.046¹⁰

Le 21.8.19, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, diverses mesures visant à freiner la hausse des coûts du système de santé. L'élément central est l'introduction d'un article expérimental, lequel «doit permettre de mener des programmes innovants de maîtrise des coûts, en dehors du cadre <normal> de la LAMal.»

Art. 59b

¹ Le DFI peut autoriser des projets pilotes dans le but d'expérimenter de nouveaux modèles de maîtrise des coûts; ces projets peuvent s'inscrire dans les domaines suivants:

- a. fourniture de prestations sur mandat de l'assurance obligatoire des soins au lieu du remboursement des prestations;
- b. prise en charge de traitements à l'étranger en dehors de la coopération transfrontalière au sens de l'art. 34, al. 2;
- c. limitation du choix du fournisseur de prestations;
- d. financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires;
- e. promotion de la coordination et de l'intégration des soins.

² Les projets pilotes sont limités dans leur objet, leur durée et leur application territoriale.

(...)

⁸ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190050>

⁹ <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2019/6305.pdf>

¹⁰ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190046>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Le conseil prioritaire, à savoir le Conseil national a discuté de ces questions lors de la session d'été 2020. La Commission a scindé la proposition afin d'approuver et de mettre en œuvre le plus rapidement possible les éléments non contestés. L'article expérimental fait toujours partie du paquet réduit. Le Conseil national a même élargi son champ d'application: le Conseil fédéral ne voulait des projets qu'en termes de coûts – le Conseil national a ajouté, à la demande de sa commission, que les projets devaient également être possibles en termes de qualité.

Session d'automne 2020: Discussion au Conseil des États concernant le premier paquet: L'article expérimental est particulièrement intéressant du point de vue de la prise en charge au troisième âge. N'a pas fait l'unanimité, le Conseil des États a donné son accord de principe, mais a rejeté les restrictions sur le contenu des projets pilotes. Doit donc retourner au Conseil national, avec de nombreuses autres différences. Le deuxième paquet, avec notamment un droit de recours des assureurs maladie contre la planification et le développement des hôpitaux et des EMS, est encore à la commission du Conseil national.

Rémunération du matériel de soins¹¹ 20.046

«Le Conseil fédéral a décidé qu'à l'avenir, le matériel de soins sera remboursé de manière uniforme dans toute la Suisse. Les assureurs devront le prendre en charge indépendamment du fait qu'il soit utilisé par un professionnel de soins ou par une autre personne.»

- ➔ Acceptée par le Conseil national lors de la session d'automne 2020. Décision du Conseil des États encore en suspens.

Fondements stratégiques

- **Santé2030¹²**

Stratégie pour la politique de santé globale, anciennement Santé2020 – «mise à jour» de la stratégie Santé2030 nouvellement publiée en décembre. 1 des 4 défis: «Évolution démographique et sociale» avec les objectifs «Garantir les soins et le financement» et «Vieillir en bonne santé». ¹³

- **Stratégie pour une politique suisse de la vieillesse¹⁴**

date de 2007, définit les lignes directrices d'une politique qui doit reconnaître davantage la contribution des personnes âgées à la société.

¹¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20200046>

¹² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2020.html>

¹³ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/59488.pdf>

¹⁴ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/alters-und-generationenpolitik/altersfragen.html>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Programmes, stratégies partielles, volets de mesures et plans d'action

- **Soutien aux proches aidants**¹⁵

partie d'un rapport du Conseil fédéral de 2014, contenant 4 champs d'action, dont 2 sont mis en œuvre par la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Autres mises en œuvre par le biais du programme de promotion **Offres visant à décharger les proches aidants** et de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié¹⁶. Diverses études sont disponibles.¹⁷ Leur évaluation a été présentée lors du premier événement des parties prenantes en septembre 2020.

- **Stratégie en matière de démence 2014-2019**¹⁸

4 champs d'action: compétences en matière de santé, offres adaptées au besoin, données et transmission des connaissances, qualité et compétences spécifiques. La stratégie sera suivie par la mise en place d'une plateforme nationale sur la démence. Le lancement est prévu pour la fin de l'année 2020.

- **Paquet de mesures pour les soins de longue durée**¹⁹

partie du rapport du Conseil fédéral sur les soins de longue durée (2016), sept champs d'action, organisation via le dialogue «Politique nationale de la santé» (plate-forme de la Confédération et des cantons)

- **Plate-forme soins palliatifs**²⁰

a remplacé la stratégie nationale en matière de soins palliatifs, forum de tous les acteurs, blog avec une contribution tous les trois mois, base de données avec des exemples de mise en œuvre, forum de printemps et d'automne, monitoring (enquête cantonale, sondage auprès de la population)

¹⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html>

¹⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige.html>

¹⁷ https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige/programmteil_1_wissensgrundlagen1.html

¹⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-demenz-strategie.html>

¹⁹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-61858.html>

²⁰ https://www.plateforme-soinspalliatifs.ch/?_ga=2.78336020.1471955988.1602161934-2094871968.1601985582

Parlement

Contre-projet indirect à l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts 19.401²¹ (CSSS-N)

Correspond à l'initiative parlementaire 19.401 «Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins»

Les éléments les plus importants: campagne de formation, compétences supplémentaires (travail autonome sans prescription médicale), la possibilité d'introduire un moratoire des admissions a été acceptée par le Conseil national, y compris l'activité indépendante des infirmiers. Le Conseil des États a ensuite discuté du contre-projet indirect. Sa commission compétente a décidé en janvier de donner suite au contre-projet indirect.

Lors de la session d'été 2020, le Conseil des États a édulcoré la contre-proposition: moins d'argent pour l'aide à la formation, qui n'a d'ailleurs été déléguée aux cantons qu'au moyen d'une formulation protestative; prestations indépendantes fournies par les infirmières uniquement s'il existe un contrat avec les caisses maladie (pas de liberté contractuelle); pas d'ancrage des coûts de formation et de perfectionnement dans la LAMal dans le cadre des coûts des soins.

L'ASI a clairement indiqué qu'elle ne retirerait pas son initiative de cette manière.

Tant Spitex²² que Curaviva²³, qui ont toujours dit qu'ils soutenaient la contre-proposition (et non l'initiative), ont fait des commentaires critiques sur cette décision dans des communiqués de presse. Il faut s'attendre à des améliorations de la part du Conseil national.

Lors de sa session d'automne 2020, le Conseil national est resté sur ses positions et n'est pas entré en matière sur les affaiblissements du Conseil des États. Celui-ci devra décider s'il se rallie au Conseil national lors de la session d'hiver. La décision du Conseil national a été saluée par l'ASI²⁴ ainsi que par Aide et soins à domicile Suisse et Curaviva Suisse.

²¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190401>

²² Communiqué de l'Aide et soins à domicile Sisse: <https://www.spitex.ch/Verband/News/Indirekter-Gegenvorschlag-zur-Pflegeinitiative/01NBVJSb/P7sQ3/>

²³ Communiqué de Curaviva: <https://www.curaviva.ch/Home/Pdsob/?ID=DA3270E4-8F10-42CB-92F9F9431F19431E&method=render.news>

²⁴ https://www.sbk.ch/fr/news-single?tx_news_pi1%5Bnews%5D=511&cHash=1e17514053edc1206cdb8b5034695eed

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Interventions

Postulat 15.3945 Prévenir la violence sur les personnes âgées²⁵ (Glanzmann, PDC LU):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport exhaustif portant sur la violence chez les personnes âgées.»

- ➔ Accepté
- ➔ Rapport du Conseil fédéral publié le 15 septembre
- ➔ Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'évaluer avec les cantons et les acteurs compétents d'ici l'automne 2021, si un programme de prévention commun est nécessaire.

Postulat 19.3054 Accorder plus d'attention à l'encadrement des personnes dépendantes²⁶

(Gysi, PS SG):

«Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport indiquant comment l'encadrement des personnes dépendantes pourrait être mieux récompensé en Suisse...», doit prendre en considération cet encadrement qu'il soit rémunéré ou non et montrer comment les augmentations de rendement réalisées dans d'autres domaines peuvent être adaptées dans le secteur de l'encadrement, qui nécessite beaucoup de personnel.

- ➔ Pas encore discuté au Conseil, le CF demande le rejet

Postulat 18.3384 Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie²⁷

(CSSS-E)

«Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les cantons ainsi que les organisations et spécialistes concernés, de présenter un rapport assorti de recommandations visant à améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie.»

- ➔ Accepté, rapport du Conseil fédéral en suspens

Motion 18.3835 Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer²⁸ (Eymann, PLR BS)

«Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme national de recherche (PNR) visant à étudier la maladie d'Alzheimer.»

Le Conseil fédéral recommande de rejeter la motion, car il n'est pas responsable du choix des thèmes des PNR.

- ➔ Adoptée par le Conseil national lors de la session d'automne 2020, décision du Conseil des États en suspens

²⁶ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193054>

²⁷ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193054>

²⁷ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183384>

²⁸ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183835>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Motion 18.4180 Compte épargne-soins. Instrument financier du XXI^e siècle²⁹

(Groupe libéral-radical)

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi qui permettra de financer les soins liés au vieillissement grâce à la constitution d'un compte épargne-soins. Ce compte sera ouvert sur une base volontaire, et ses avoirs seront exonérés et pourront être transmis aux héritiers. Il servira à financer aussi bien les soins que l'accompagnement.»

➔ Pas encore traitée en conseil, le CF recommande le rejet, CN conseil prioritaire

Initiative parlementaire 18.437 Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance³⁰ (Groupe de l'UDC)

À l'instar des maisons de naissance, les hospices devraient être inscrits dans la LAMal et pouvoir facturer à un tarif de base inférieur à celui des hôpitaux via les DRG.

➔ Acceptée par la commission du Conseil national, mis à l'ordre du jour par la CSSS-E en août 2020

Motion 19.4028 Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche³¹ (Graf, repris de Porchet PES)

«Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme national de recherche qui examinera les moyens de garantir et de financer à l'avenir des soins et un accompagnement de qualité pour les personnes âgées en Suisse. Ce programme explorera différents modèles de soins et de financement.»

Intéressant: co-signé par Christoph Eymann, entre autres. Le Conseil fédéral demande le rejet en faisant référence à plusieurs études/projets nationaux de recherche en cours.

➔ Pas encore traitée, service responsable DEFR

Interpellation 19.4171 Mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie³² (Wehrli, PLR VD)

«La Confédération et les cantons ont reconnu l'importance des soins palliatifs et, sur cette base, mis sur pied il y a dix ans une stratégie nationale en matière de soins palliatifs. Après dix ans de Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et six ans de Santé 2020, le Parlement doit pouvoir obtenir une réponse. Pour ce faire, il a transmis en avril 2018 le postulat «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie». Des questions importantes se posent néanmoins toujours. Il en va de même en ce qui concerne la Stratégie nationale en matière de démence (SND) en cours depuis 2014: le rapport final relatif à l'évaluation de la SND conclut ainsi que la question du financement n'est toujours pas réglée.» Il souhaite savoir comment la situation va évoluer.

²⁹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20184180>

³⁰ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20180437>

³¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194028>

³² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194171>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

- ➔ Le CF se réfère au rapport du postulat 18.3384 «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie» et à la conclusion du dialogue «Politique nationale de la santé» pour la plate-forme Démence. La publication du rapport de postulat était prévue pour le début de 2020, reportée à l'automne en raison du coronavirus.

Postulat 19.4455 Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement³³ (Gysi, PS SG)

«Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport les moyens de revenir sur la séparation opérée entre soins et accompagnement, séparation qui a très souvent des conséquences négatives pour les personnes concernées. Beaucoup de personnes âgées ont en effet aujourd'hui davantage besoin d'un accompagnement que de soins au sens strict. Dans le système actuel, les prestations d'accompagnement sont sous-financées et doivent être payées par l'intéressé lui-même. Le rapport présentera en particulier des modèles de financement ne reposant pas sur une prise en charge par les caisses-maladie.»

- ➔ Pas encore traitée

Motion 19.4486 Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA³⁴ (Geissbühler, UDC BE)

«Les organisations publiques ne parvenant plus à réaliser cet objectif, de plus en plus d'organisations privées ont vu le jour ces dernières années pour combler cette lacune des services sociaux. Outre les soins remboursés par l'assurance-maladie, elles fournissent des services de prise en charge et d'accompagnement au quotidien qui sont essentiels pour vieillir dignement: elles discutent avec les personnes âgées, leur préparent les repas, font leurs achats, etc. Dans une maison de retraite, toutes ces prestations sont exclues du champ de la TVA, mais si la personne vit encore chez elle, elle doit acquitter un impôt de 7,7 pour cent dès lors que l'organisation qui les fournit n'est pas d'utilité publique.»

- ➔ Pas encore traitée

Motion 20.3176 Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics³⁵ (Fehlmann Rielle, PS GE)

«Le Conseil fédéral est chargé de modifier et/ou de préciser les bases légales qui permettent un financement des soins à domicile tenant compte de la réalité du terrain.» Concrètement, cette motion demande le relèvement des tarifs (qui ont été baissés au début 2020), la possibilité de facturer des prestations de coordination lors des sorties d'hôpital et le travail de coordination par téléphone, le financement supplémentaire pour les cas complexes et la mise en œuvre rapide de la nouvelle rémunération du matériel de soins.

- ➔ Nouvellement soumise lors de la session d'été 2020, réponse du CF en attente

³³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194455>

³⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194486>

³⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203176>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Postulat 20.3560 Viabilité du service public suisse³⁶ (Molina, PS ZH)

«Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la viabilité du service public suisse. (...) Compte tenu des changements et des défis sociaux, l'aménagement actuel du service public est-il suffisant pour garantir un bon approvisionnement de la population en tout temps? (...) En ce qui concerne les soins et la prise en charge des personnes âgées ou encore l'encadrement extra-familial, l'approvisionnement de la population est toujours plus menacé. Un fort accroissement de l'engagement public est donc nécessaire pour garantir un approvisionnement de qualité dans tout le pays ainsi que de bonnes conditions de travail.»

➔ Nouvellement soumise lors de la session d'été 2020, réponse du CF en attente

Motion 20.3225 Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous³⁷

(Noser, PLR ZH)

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message qui augmentera de deux semaines pour tous le droit légal aux vacances et fixera à 67 ans l'âge de départ à la retraite pour les hommes et pour les femmes.»

Aucun lien direct avec la prise en charge, la question de l'âge de la retraite et des jours fériés influence la disponibilité des proches pour les prestations de prise en charge .

➔ Nouvellement soumise lors de la session d'été 2020, réponse du CF en attente

Interpellation 20.3252 N'est-il pas discriminatoire de qualifier sans aucune différenciation toutes les personnes de plus de 65 ans de «vulnérables»?³⁸ (Feller, PLR GE)

«En revanche, les personnes de plus de 65 ans continuent d'être toutes considérées comme des personnes vulnérables, sans exception, sans différenciation, sans nuance. Cela a pour effet de traiter tous les seniors de plus de 65 ans de la même manière, sans distinction, quand bien même leur situation de santé réelle peut fortement varier. Cette façon de faire peut être assimilée à une forme de discrimination des personnes de plus de 65 ans.

Lors de sa séance du 24 avril 2020, la commission des finances du Conseil national (CdF-N) s'est penchée sur la question de la définition des personnes vulnérables. Elle estime que le Conseil fédéral devrait définir de façon différenciée et sur la base de critères clairement établis les personnes devant être considérées comme des personnes vulnérables, indépendamment de leur âge. Ce point est évoqué dans la lettre que la CdF-N a adressée au Conseil fédéral le 30 avril 2020.

Le Conseil fédéral est-il prêt à affiner la définition des personnes vulnérables, dans le sens indiqué par la CdF-N, dans l'ordonnance 2 COVID-19?»

➔ Nouvellement soumise lors de la session d'été 2020, réponse du CF en attente (voir toutefois la réponse du Conseil fédéral à une question de NR Prelicz-Huber)³⁹

³⁶ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203560>

³⁷ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203225>

³⁸ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203252>

³⁹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20205433>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

Interpellation 20.3723 Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire⁴⁰ (Gysi, PS SG)

«La Loi sur les épidémies autorise le gouvernement à mettre en quarantaine des personnes présumées malades ou infectées et à mettre en isolement des personnes malades, infectées ou qui excrètent des agents pathogènes (LEp, art. 35). Dans une telle situation, le gouvernement ne devrait-il pas assouplir aussi la législation qui règle le versement de la contribution d'assistance aux bénéficiaires d'allocations pour impotents AI? Ces contributions doivent pouvoir servir à indemniser les proches en temps de crise pour le travail qu'ils ont réalisé par la force des choses.»

Postulat 20.3721 Etablissements médico sociaux et foyers pour personnes handicapées. Il faut tirer les leçons de la crise du coronavirus⁴¹ (Gysi, PS SG)

«Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui dresse un bilan complet de la situation dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les foyers pour personnes handicapées pendant l'épidémie de coronavirus et tire les leçons des difficultés rencontrées. Il proposera au besoin des modifications législatives. »

Motion 20.4027 L'après COVID-19: l'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi⁴² (Wehrli, PLR VD, Président Curaviva Suisse)

Laurent Wehrli (président de Curaviva Suisse) demande un projet de loi visant à indemniser l'ensemble des institutions et des prestataires qui maintiennent leur offre de soins, de prise en charge et d'accompagnement des personnes ayant besoin de soutien durant une pandémie afin de garantir que le mandat de l'État puisse être rempli.

Postulat 20.4016 Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies⁴³ (Le groupe du centre, PDC-PEV-PBD)

Le postulat demande la reconnaissance de l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport qui présente les moyens de mieux prendre en compte l'importance des institutions sociales lors de pandémies futures. Axé davantage sur les enfants et les personnes handicapées.

⁴⁰ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203723>

⁴¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20203721>

⁴² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20204027>

⁴³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20204016>

**Une bonne prise en charge
au troisième âge**
Perspectives pour la Suisse

En cours de discussion

Révision de la PFN – péréquation financière nationale (prévue)

La discussion porte sur le transfert complet des prestations complémentaires à la Confédération avec, en contrepartie, un transfert complet des réductions de primes individuelles aux cantons. Aucun modèle n'a encore été présenté publiquement.

Financement des soins

Financement résiduel insuffisant, décision du Tribunal fédéral (les autorités publiques doivent assumer les coûts résiduels). La question de savoir si ce financement doit être révisé à nouveau fait l'objet d'un débat récurrent. Sur la base d'une évaluation, le Conseil fédéral a rejeté cette proposition pour l'instant.

Archives – affaires liquidées, mise en œuvre à surveiller

Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé (motion CSSS-N 18.3716)⁴⁴

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi de sorte que les personnes âgées concernées puissent obtenir des prestations complémentaires à l'AVS pour financer leur séjour dans un logement protégé, de manière à pouvoir retarder, voire éviter, leur entrée en établissement médicosocial (EMS).»

Élaborée en tant qu'externalisation à partir de la révision des PC, car il y avait une volonté politique d'intégrer cela, mais les bases n'étaient pas assez claires.

Acceptée par le CN, approuvée par le Conseil des États lors de la session d'hiver. La balle est maintenant dans le camp de l'OFAS, qui doit élaborer un projet. Le domaine d'activité concerné est «AVS, prévoyance professionnelle et PC (ABEL)», sous la responsabilité de Colette Nova.

Projet de loi fédérale visant à améliorer la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches 19.027⁴⁵

- L'accent est mis sur la prise en charge des enfants.
- Nouveautés pour la prise en charge au troisième âge:
 - 3 jours payés également pour la prise en charge des parents / beaux-parents, des frères et sœurs et du partenaire (aujourd'hui seulement pour les enfants), jusqu'à 10 jours par an (pas de limite pour les enfants)
 - Bonification AVS pour tâches d'assistance même en cas d'impotence légère et aussi pour la prise en charge du partenaire
 - Adapter le montant maximal reconnu au titre de loyer dans le calcul des prestations complémentaires (PC) pour des communautés d'habitation
- De plus:
 - La CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants fondée en mai 2019 dans le but de représenter au niveau national les intérêts de tous les proches aidants en Suisse. Membres fondateurs Pro Senectute, CRS, Travail.Suisse, ProInfirmis et Ligue contre le cancer.⁴⁶

⁴⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183716>

⁴⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20190027>

⁴⁶ <https://www.travailsuisse.ch/fr/vereinbarkeit/pflegende-angehoerige>

Une bonne prise en charge au troisième âge *Perspectives pour la Suisse*

- Au cours de ce travail législatif, l'OFSP a affiné la terminologie et renoncé officiellement au terme «proches soignants» (puisque les soins sont réglementés dans la LAMal), et parle désormais de «proches aidants».
- À plus long terme, il est utile de disposer avec la nouvelle loi d'un instrument pour aborder le thème des proches aidants et de la prise en charge. Compte tenu de l'évolution démographique, une meilleure prise en compte des défis liés à la prise en charge des personnes âgées sera certainement un thème important à l'avenir (déjà abordé par l'association Pro Aidants, par exemple).
- Débat au CN lors de la session d'automne 2019: les propositions minoritaires visant à élargir le champ d'action au-delà des enfants et à augmenter le nombre de jours ont été rejetées. Projet d'ensemble accepté.

Adopté par le Parlement lors du vote final le 20.12.

EFAS/EFAS soins compris – Financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières⁴⁷ (motion CSSS-N 19.3970, anciennement postulat 19.3002)

Les prestations LAMal sont financées de différentes manières: les prestations ambulatoires sont entièrement financées par les caisses-maladie (= primes), les prestations stationnaires sont financées par les cantons à hauteur de 55% au minimum et par les assureurs à hauteur de 45% au maximum. Cette différence de financement et les incitations négatives qui y sont associées doivent être supprimées. La CSSS a élaboré un projet de loi basé sur l'initiative parlementaire 09.528. (Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières))

Les cantons souhaitent que cette modification soit également obligatoire pour les soins (en résidence et à domicile). La Commission a chargé le Conseil fédéral d'examiner cette extension en élaborant des bases (postulat 19 3002 Soins et financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires). Ces bases comprennent entre autres la définition des prestations de soins par opposition aux prestations d'assistance. Le Conseil fédéral est en principe favorable à l'intégration des soins, mais il lui faut d'abord des bases (prise de position du 14.8.19). Une large alliance de caisses d'assurance-maladie, d'associations de médecins, de pharmaciens et de patients, etc. demande que la mise en œuvre de l'EFAS commence même sans les soins et que ceux-ci soient intégrés par la suite (communiqué de presse du 14.8.19).

Nouvelle motion adoptée par le CSSS-N (au lieu d'un postulat d'«examen»), qui charge le CF de présenter une révision de la loi incluant les soins dans l'EFAS «dès que les bases nécessaires seront établies, notamment la transparence des coûts requise» (la prise en charge n'est plus explicitement mentionnée): une minorité (composée du PS, du PES et de l'UDC) a demandé le rejet de la motion.

⁴⁷ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaecht?AffairId=20193970>

Une bonne prise en charge au troisième âge

Perspectives pour la Suisse

La motion sous-jacente «Financement moniste des prestations de soins» (09.528) a été approuvée par le Conseil national lors de la session d'automne.

L'EFAS soins compris a été rejeté par le Conseil national le 10.12. Le projet EFAS sous-jacent 09.528 «LAMal. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation» a été inscrit à l'ordre du jour de la CSSS-E en janvier avec un état des lieux. Extrait du communiqué: «a constaté que le projet en question n'était, dans son état actuel, pas encore mûr et, par conséquent, qu'il n'était pas susceptible de réunir une majorité en l'état. Lors de sa prochaine séance, elle examinera la question de l'entrée en matière et divers mandats à l'intention de l'administration.»

Interpellation 19.3813 Pour une planification libre et anticipée de sa fin de vie⁴⁸

(Roduit, PDC VS)

Souhaite renforcer la planification anticipée du projet thérapeutique, demande si le CF est prêt à lancer des campagnes dans ce but, à développer la formation initiale et continue, à élaborer un document harmonisé pour les médecins et les patients, financement du temps passé via la LAMal, dépôt dans le dossier médical informatisé.

- ➔ Le CF se réfère au rapport du postulat 18.3384 «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie», qui doit être adopté par le CF avant la fin de cette année et qui apporte des réponses à ces questions. Décision du CN, session d'automne: liquidé.

Postulat 17.3808 Les soins et l'assistance forment un tout⁴⁹ (Gysi, PS SG):

«Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport les voies et moyens permettant de supprimer les inconvénients que présente la distinction existant entre les soins et l'assistance. Il y décrira les modalités envisageables d'un financement global des soins et de l'assistance renonçant à tout fractionnement superflu. Il examinera en outre des modèles de financement fonctionnant sans répercussion supplémentaire des coûts sur les caisses-maladie. Enfin, dans l'ensemble, la charge pesant sur les intéressés ne devra pas s'alourdir.»

- ➔ Jamais traité, classé, le délai de deux ans ayant été dépassé. Soumis à nouveau sous une forme similaire (19.4455).

⁴⁸ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193813>

⁴⁹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20173808>